

DATE DE LA REUNION : 11/05/2021

LIEU : Mairie Vers / Méouge

REDACTEUR : VINCENT PERLBARG

OBJET : COMITE TERRITORIAL DES HAUTES BARONNIES

MEMBRES DE LA COMMISSION

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ACHAT Gines	BARRET DE LIOURE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
AUMAGE Benoît	MEVOUILLON	Conseiller suppléant	X		X		X
BERTELLI Bruno	MONTBRUN	Adjoint		X			
BONNEFOY Martial	REILHANETTE	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
BORDES Marc	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	Conseiller suppléant	X		X		X
BOREL Guy	REILHANETTE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CHAPPON Gérard	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller suppléant	X	X			X
CLARY Vincent	VERS SUR MEOUGE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
COUPON Gérard	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	Conseiller suppléant	X		X		X
DOL René	BARRET DE LIOURE	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
DUQUENOY Jason	VILLEFRANCHE LE CHATEAU	Conseiller suppléant	X	X			X
ESPIEU Laurent	SEDERON	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
FEUILLAS Annie	AULAN	Conseiller suppléant	X	X			X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	Maire	X	X			X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Conseiller titulaire	X	X			X
GATALETA Nino	BALLONS	Conseiller suppléant	X		X		X
GAUTHIER Eliane	VILLEFRANCHE LE CHATEAU	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Conseiller suppléant	X		X		X
LYOBARD Eric	EYGALAYES	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
MATHIEU André	IZON LA BRUISSE	Conseiller suppléant	X	X			X
MAUREL Laurence	AULAN	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	Conseiller suppléant	X	X			X

PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
ROMEO Georges	EYGALAYES	Conseiller suppléant	X	X			X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
VINCENT Michel	IZON LA BRUISSE	Conseiller suppléant	X		X		X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau					X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau					X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau	X	X			X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau	X	X			X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau	X				X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau					X

NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau	X	X			X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau	X	X			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau					X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau					X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	C.Exe/Bureau	X	X			X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau					X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau	X	X			X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

Étaient également présents : Mathilde COTA, Responsable du pôle Aménagement de la CBDP
Laurent GROSSON, Responsable des services techniques de la CCBDP ; Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services de la CCBDP ; Vincent PERLBARG, Directeur du Développement Territorial de la CCBDP,

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Schéma des Mobilités et schéma directeur cyclable : Informations générales
- Voirie : Programme 2021
- APN : point sur les projets en cours
- Mutualisation : Point DECI & questionnaire
- PLUi : Point d'information sur le transfert de compétence

Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

A. NICOLAS, Vice-Président territorial remercie les présents de s'être réunis ce jour, dans la Mairie de Vers / Méouge. Il souligne qu'il s'agit du 1^{er} comité de l'année 2021 et qu'il a bien conscience qu'il faudrait en organiser davantage pour répondre aux attentes des élus locaux. Il réfléchit actuellement à réunir les élus sous une autre forme en complément des comités territoriaux de la CCBDP.

En préambule, il informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Après quelques échanges, 2 représentants du territoire sont proposés :

- TITULAIRE : Alain NICOLAS
- SUPPLEANT : Roland PEYRON

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.

Il remercie Stéphane DECONINCK, Vice-Président en charge de la voirie et d'ADN et Chrystelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge des documents de planification (SCOT, PCAET, PLUi) et des questions de mobilité, d'être présents pour évoquer les sujets à enjeux. Il remercie également l'ensemble des agents présents de s'être mobilisés pour ce comité.

A. NICOLAS donne la parole à V. PERLBARG en charge de l'animation des comités.

1/ Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

1.1 / « Espace valléen » coordonné par le PNR des Baronnies-Provençales.

V. PERLBARG informe qu'à la demande du PNR, la CCBDP relaie l'information aux communes via les comités territoriaux.

« Le programme « **espace valléen** » est un dispositif de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin (POIA-FEDER) visant à favoriser **l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels**, sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. »

Le nouveau programme pour les années 2021-2027 suit la précédente génération (2015 – 2020). Une information a été envoyée aux communes le 25 mars 2021 par le PNR.

Le dispositif se caractérise principalement par les éléments suivants :

- **Montant maximum du programme** : 5 millions d'euros,
- **Financement de 20 à 25 opérations**
Financement de l'Europe (FEDER), de l'Etat (FNADT et autres fonds), des Régions AURA et SUD et des Départements
- **Eligibilité** : Communes (adhérentes et non adhérentes au PNR), Associations, EPCI,
- **Clause de revoyure annuel**
- **Taux pouvant atteindre 80 %**. Le plafond n'est pas connu à ce jour.

Concernant le calendrier, les fiches actions sont à transmettre au PNR d'ici le 17 mai pour une clôture de la candidature au 17 juin.

Ces fiches action à ce stade nécessitent un descriptif et un estimatif financier (sans devis pour le moment)

Pour plus d'information, :

Contact relais technique CCBDP : Richard LAMY (ligne directe : 04 75 26 98 88 - Portable : 06 45 34 14 10 r.lamy@cc-bdp.fr)

Contact Gestionnaire du programme PNR : Agathe CAZE : 04 58 17 37 52 ; acaze@baronnies-provencales.fr

1.2/ Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026

V. PERLBARG informe qu'il s'agit d'un dispositif intégré au « Plan France relance » qui injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi « préparer la France de 2030 ». Le CRTE est la déclinaison territoriale du « Plan France Relance », pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographique, numérique, économique dans les territoires.

C'est un contrat qui **intègre les dispositifs territorialisés d'accompagnement de l'État** à destination des collectivités territoriales comme le **Contrat de Ruralité ou Petite Ville de Demain** dont les Communes de Buis et de Nyons sont lauréats etc.

-Le CRTE s'appuie:

=> sur un projet de territoire à bâtir, consolider et finaliser pour la CCBDP

=> la transition écologique et la cohésion territoriale forment la colonne vertébrale de ce contrat

Il est programmé pour 6 ans avec une déclinaison annuelle 2021-2026 (maquette financière annuelle). L'enveloppe financière est non connue à ce jour

La Préfecture de la Drôme a choisi d'élaborer ces CRTE à l'échelle des EPCI.

La CCBDP sera donc la collectivité signataire du CRTE avec l'Etat

Pour l'élaboration du projet de territoire, la CCBDP travaille actuellement à établir une méthodologie qui intégrera, entre autres, l'expression des élus notamment via la conférence des Maires. Pour ce faire, l'ANCT, propose, via une convention, de mettre à disposition un **bureau d'étude** pour aider la CCBDP à mener à bien la contractualisation du CRTE et l'élaboration du projet de territoire.

A ce stade, la CCBDP ne dispose pas encore de tous les éléments. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT.

N. KRUGLER, DGS de la CCBDP complète en précisant que l'Etat revoit ses méthodes de travail avec les communes et place l'intercommunalité au 1^{er} plan pour relayer les positions des élus locaux. On note aussi que l'ANCT propose désormais d'accompagner les intercommunalités dans la structuration d'un projet de territoire. C'est aussi une nouveauté. L'Etat met des moyens d'accompagnement pour aider 800 territoires ruraux.

Il est important de préciser en quoi réside le soutien. Il ne s'agit pas d'un prestataire qui va venir dire aux élus comment doit être le projet de territoire de la CCBDP. Nous allons être aidés en termes de méthodologie avec des conseils et des retours d'expérience pour construire un projet partagé commune-CCBDP. Il faudra que celui-ci nous aide à structurer vos idées et fasse apparaître la complémentarité des compétences. La complémentarité doit également être entre les dispositifs financiers. Par exemple, le dispositif petite ville de demain sur Buis, doit rayonner aux services des habitants des Hautes Baronnies et trouver son équilibre avec le contrat de ruralité ou autres dispositifs plus adaptés aux besoins des petites communes (Soutiens du Département, de la Région etc.).

Enfin, le nouvel outil qui va être mis en place sur le territoire de la CCBDP ; « La conférence des Maires », sera un lieu de travail pour la construction de ce projet de territoire.

Il faut que les élus se sentent contributeurs d'un travail de co-production CCBDP-Commune.

A. NICOLAS précise également que le projet de territoire sera aussi travaillé en comité territorial.

Pour G. CHAPPON, adjoint à MONTBRUN, le projet de territoire peut tendre vers une hyper planification. D'autre part, la démarche doit partir de la base c'est à dire des élus locaux pour une dynamique ascendante.

C. RUYSCHAERT souhaite faire part de son expérience des documents de planification tels que le SCOT, le PCAET etc. Ces démarches ont permis de mettre les élus autour d'une table et d'échanger sur leurs attentes puis de travailler à les traduire dans ces documents, en objectifs.

M. COTA, responsable du pôle aménagement en charge des documents de planification, cite des exemples de petites communes qui ont basé leur développement sur des initiatives locales portées par les élus locaux.

G. ACHAT souhaite que cette intention de concertation des élus locaux se concrétise. Il souhaite voir une co-production plus marquée, que les sujets majeurs soient d'abord présentés et évoqués en comité territorial avant de passer en délibération comme l'augmentation des taux en 2021 ou les décisions incombant le budget voirie pour faire face au contexte particulier du COVID.

Pour lui, l'important n'est pas le nombre de réunion que les élus vont faire, c'est avant tout le contenu et le management de ces réunions. Ce lieu d'échanges doit faire ressortir l'expression de la majorité des membres et c'est cette information qui doit remonter à la CCBDP pour construire la politique de l'intercommunalité. Cela doit bien sûr prendre en compte les réalités financières. Enfin, il note qu'aujourd'hui le DOB est selon lui un Rapport plus qu'un Débat.

A. NICOLAS s'engage à mieux communiquer avec les élus du territoire et plus régulièrement.

N. KRUGLER entend la position politique sur laquelle il n'interviendra pas. Pour ce qui est de l'aspect organisationnel de la CCBDP, il faut rappeler fusionner, c'est travailler sur l'harmonisation de 4 systèmes différents. Sur ce 1^{er} mandat, nous avons travaillé déjà 3 ans pour ajuster notre modèle de fonctionnement et travailler jusqu'alors dans la continuité des anciennes intercommunalités.

Un fonctionnement parfait en 4 ans ça n'existe pas, il faut du temps pour harmoniser, apprendre aux élus à se connaître, définir et ajuster le fonctionnement des services entre eux etc.

Sur ce 2^{ème} mandat qui commence, nous serons dans la création d'un projet de territoire, dans la mise en œuvre d'une conférence des Maires, dans le PCAET avec les élus locaux.

V. PERLBARG complète en rappelant que très peu d'intercommunalités fusionnées sont dotées d'une gouvernance disposant de comités territoriaux pour assurer une courroie de transmission sur un territoire aussi vaste que le nôtre (67 communes).

G. ROMEO comprend que l'on ne peut pas travailler un budget à 97 élus mais selon lui, nous aurions pu participer au débat sur les taux à l'échelle de notre comité avant la présentation en conseil.

N. KRUGLER rappelle que les mécanismes pour faire le budget d'une intercommunalité sont extrêmement complexes et que cela aurait nécessité en amont de mettre les élus au même niveau de maîtrise technique afin que les échanges soient précis et constructifs. Le budget 2021, c'est 3 mois d'analyses fines et de préparation. Vous avez mandaté le Président pour cela. Il faut lui faire confiance, il maîtrise la matière financière et fiscale et on peut noter que c'est bien le comité exécutif qui a fait les propositions qui ont été présentés en conseil communautaire.

2/ Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C. RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge de la commission A, rappelle que l'objectif des schémas lancés par la CCBDP, en parallèle du PCAET, est de définir une stratégie permettant de répondre aux problématiques de déplacement dans la CCBDP et avec les territoires voisins. A la suite de ce travail, des actions seront déterminées.

Actuellement, la Région est compétente en termes de mobilité et ces éléments nous permettront de négocier avec eux les services de demain dans une convention de partenariat.

Le schéma de mobilité en lien avec le PCAET est articulé en 3 phases :

Actuellement, la phase 1 avec le bureau d'étude VIZEA a démarré. Un diagnostic est en cours d'élaboration intégrant comme la réglementation le précise, une phase de concertation.

Celle-ci se base sur la :

- => Création d'un panel d'utilisateurs
- => Cartographie interactive et participative

La CCBDP a fait parvenir, le 28/04/2021, un courrier aux élus communaux les invitant à participer à cette démarche.

D'autre part, en complément de l'étude, la CCBDP met en œuvre une animation sur l'écomobilité, lors de la Foire Bio à Nyons les 3 et 4 juillet 2021 et développe un projet pour l'automne de service de prêt de Vélo à Assistance Electrique temporaire. Celui-ci permettrait un prêt gratuit auprès des habitants, sur une durée courte à déterminer, en partenariat avec 4 loueurs du territoire (2 à Nyons, 1 à Buis les Baronnies, 1 à Montbrun les Bains)

Concernant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), pour mémoire, il convient de rappeler que c'est un document de planification obligatoire et réglementaire qui :

- Concerne l'ensemble des habitants (particuliers, entreprises, associations, communes, CCBDP etc.)
- Vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique

Actuellement, le diagnostic est finalisé et validé par le COPIL (16/02/2021). Il sera envoyé aux communes.

La phase 2 démarre également par une concertation organisée en rondes de table en 8 thématiques sur 2 jours. Les élus sont invités à participer tout comme le grand public. Une démarche de communication a été faite dans ce sens.

1^{er} vague : le 25 mai 2021 à la CCBDP (Nyons)

2^{ème} vague : le 26 mai 2021 à la Palun (Buis les Baronnies)

Voici les 8 thématiques :



M. COTA, Responsable du pôle Aménagement en charge de ces dossiers, rappelle qu'elle est à disposition des élus pour tout complément d'information. Elle invite les élus à se mobiliser dans le cadre de la dynamique de concertation (obligation réglementaire) du PCAET et des schémas. Elle propose également de se déplacer et de venir lors d'un événement local, pour tenir un stand ou autre sur la mobilité.

3 / Voirie :

S. DECONNINCK présente le fonctionnement du service Voirie intégré à la Direction des Services Techniques sous la responsabilité de Laurent GROSSON, nouvellement arrivé dans l'équipe de la CCBDP.

Le service Voirie est actuellement composé de trois personnes :

M. Franck Millet	Responsable
M. Jean-Pierre Zebbar	Technicien (départ à la retraite prévue en milieu d'année)
M. Frédéric Perroud	Technicien (en tuilage avec Jean-Pierre Zebbar)

En complément de l'organisation administrative, deux Moe (Maître d'Œuvre) interviennent sur les territoires :

Pays de Buis	M.G. Concept Ingénierie	M. Sylvain Gruzza
Hautes Baronnies	Sud Assistance Voirie	M. Richaud Roland

Les deux Moe ont été retenus suite à une consultation réalisée en début d'année 2021 pour une durée d'une année ferme.

Le choix de lancer la consultation sur une seule année est dictée par une volonté de ne pas être engagé sur un moyen /long terme avec des prestataires extérieurs dans une organisation du service qui peut encore évoluer.

Concernant le budget 2021, suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 30 mars dernier, le budget 2021 de la CC-BDP a été adopté en Conseil Communautaire le 13 avril 2021.

Le budget global 2021 s'élève à 1 626 784,65 € dont :

- Dotation Département : 866 407,00 € *
- CC-BDP : 493 519,90 €
- FC TVA : 266 857,75 €

* Sous couvert d'une re-version des communes à hauteur de 100%. Le reversement moyen des communes est de l'ordre de 85% sur les 4 dernières années.

L'objectif du Président est que le niveau de l'abondement puisse sur 2 ans, d'ici 2022, revenir au niveau qu'il était avant le COVID et son impact financier.

A l'échelle du territoire, le budget prévisionnel global 2021 s'élève à 247 405,68 € dont

- Dotation Département : 139 036,00 € *
- CC-BDP : 67 785,25 €
- FC TVA : 40 584,43 €

* Sous couvert d'une reversion des communes à hauteur de 100%.

S. DECONNINCK rappelle que les communes qui ont reversé leur dotation départementale ont la possibilité de cumuler les enveloppes financières sur 2 à 3 ans afin de faire des travaux plus importants en une fois.

D'autre part, il est à noter que la structuration des nouveaux marchés en 3 lots a permis d'apporter plus d'équité territoriale dans les prix, notamment pour les communes de la CCBDP les plus éloignées de la vallée du Rhône qui souffraient des coûts de déplacement. C'est un point positif pour les communes des Hautes-Baronnies.

Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux.

S. DECONNINCK profite de la présence Annie FEUILLAS candidate au Départementale 2021, pour rappeler que la compétence voirie, dont très peu d'EPCI sont dotés, ne peut s'exercer que sous condition que le Département abonde.

Concernant le planning de travaux, les entreprises sont en attente pour démarrer les travaux.

Il reste à finaliser vos devis de travaux, mettre en œuvre les conventions concordantes si besoin et réaliser les bons de commandes. Les travaux devraient débuter d'ici juin pour se terminer avant la fin de l'année 2021. Un planning détaillé qui sera travaillé avec les Mairies sera adressé à chaque commune dans les meilleurs délais.

G. ROMEO souhaiterait que les documents financiers donnés par la CCBDP fassent apparaître les montants en HT.

G. ACHAT souligne qu'il est important d'anticiper la date de transmission des informations et d'échanges sur le cadre d'intervention de la CCBDP afin d'aider à la décision de virement de la dotation Départementale à la CCBDP. Donner de la visibilité tôt dans l'année permettra de faire le virement plus tôt.

N. KRUGLER précise que le fait de pouvoir cumuler 3 ans d'aides pour favoriser les communes dans la réalisation de plus gros travaux est un exemple concret de co-production.

Pylône téléphonique : Démarche « New deal » de l'Etat.

S. DECONNINCK profite du comité pour informer les élus du territoire que l'Etat et le Département de la Drôme dispose d'une enveloppe pour créer ou renforcer des infrastructures de téléphonie mobile afin de résorber les zones blanches.

Les communes ont reçu l'année passée un lien internet pour faire remonter les problématiques de zones blanches. Or, l'Etat nous a informé qu'aucun retour n'était remonté des Hautes Baronnies. 2 possibilités : soit que tout va bien, soit que la démarche proposée par l'Etat a été oublié.

La CCBDP va refaire parvenir aux communes un point d'information ainsi que les codes d'accès.

L. FOUGERAS, Maire de Ballon, fait part de démarchages commerciales pour capter la gestion des pylônes. V. PERLBARG l'invite à lui faire remonter la problématique et le mettra en relation avec le Département pour obtenir une expertise de l'offre.

4/ Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021

4.1 : Structuration des itinéraires équestres

R. PEYRON, Vice- Président de la CCBDP en charge de l'aménagement et des activités de pleine nature

Il rappelle pour mémoire que la CCBDP a lancé en 2019 une démarche visant à évaluer l'état des lieux du terrain et a initié une concertation avec les acteurs de la filière « Tourisme Équestre »

Pour 2021, la CCBDP a relancé ce projet en partenariat avec la Drôme à Cheval et le PNR des Baronnies Provençales selon un calendrier en plusieurs étapes :

- Janvier - Février 2021 : Animation du groupe de travail
- Février 2021 : Validation des itinéraires et des hébergeurs
- Février à aout 2021 : Pérennisation foncière
- Juin 2021 : Convention cadre CCBDP-DaC
- Hiver 2022 : Travaux d'aménagement
- 2022 : Stratégie Touristique

L'objectif est de mettre en place 4 boucles locales dédiées à l'itinérance. (1 sur chaque territoire)

4.2 : Création du panneau espace partagé

La CCBDP a créé des panneaux dédiés à informer les pratiquants du respect essentiel des autres usagers du milieu rural. Ce panneau en Français et en Anglais a pour objectif de limiter le risque de conflit d'usage.

Ce travail a été fait en associant les partenaires de la CCBDP (ADEM, FFCT, Département, FFRP, Fédération Départementale des chasseurs, Office de Tourisme communautaire, Drôme à Cheval, PNR des Baronnies-provençales)

4.3 : Projet de création de Vélo Route Voie Verte (VRVV) et Voies Douces (VD)

R. PEYRON, rappelle que la CCBDP travaille sur le projet de création de plusieurs itinéraires dont 2 sur les Hautes-Baronnies :

- **Deux tronçons de VRVV supra communautaires :**

VRVV N°1 - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouveze, tronçon reliant Buis-les Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouveze),

VRVV N°2 - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

- **Trois potentielles Voies douces (typées vélo à assistance électrique) :**

La CCBDP entend par voie douce, un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national AF3V, et ne répondant pas au cahier des charges de préconisation des VRVV principalement en termes de dénivelé.

Voie douce N°1 - Rémuzat – Cornillon/l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B

Voie douce N°2 - Séderon – Villefranche le Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Voie douce N°3 - Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village

2 marchés seront mis en place :

A ce jour, la consultation pour le marché de **maitrise d'œuvre** (définition, chiffrage des projets et accompagnement pour le marché de travaux) a démarré le 25.03.2021 et le rapport d'analyse a été fait le 23.04.2021. Il en ressort un échec de la consultation du fait de la période de confinement brutale. Le marché a été déclaré sans suite.

Dans ce cadre, la CCBDP a lancé une nouvelle consultation dont la remise des offres est prévue le 4 juin 2021.

La consultation pour les marchés de travaux est prévue pour octobre 2021 avec un objectif de lancement des travaux pour janvier 2022 et une livraison pour octobre 2022.

4.4 : Entretien et balisage :

La CCBDP a conventionné avec l'association « Randofil » pour l'entretien d'environ 130 km de sentier sur le territoire des Hautes-Baronnies, en lieu et place de l'APS en accord avec A. FRACHINO, Maire de Séderon et A. NICOLAS

5/ Mutualisation : Point DECI & questionnaire

5.1. DECI : Concernant le suivi de la mise en œuvre des études dans le cadre de la mission de coordination de la CCBDP. Voici un point d'étape :

1. Phase « Entretien avec les communes » => collecte des données : effectué
2. Traitement et mise à jour des bases de données effectué
(carte des étages, définition des habitats, ERP, fermes isolées etc.)
3. Analyse du risque : en cours
4. Evaluation des enjeux sur la qualité des réseaux d'eau potable : en cours
5. Essais sur poteau => Commencement dans les communes disposant de réseau en bon état d'ici fin mai (avec les mairies)
=> Sur les communes dont le réseau est à plus risque, les tests seront en juin quand l'analyse des risques sera finalisée.

La question d'une décharge du BE est toujours à l'étude

La réunion territorialisée intermédiaire pour le suivi des études est programmée le 24 juin à 14h00 à Buis-les-Baronnies, salle des pompiers.

Enfin, il est à noter que la CCBDP à envoyer un courrier au Préfet de la Drôme afin de le sensibiliser aux demandes de subvention DETR que feront les communes en janvier 2022.

5.2. Enquête mutualisation :

Les élus de la commission F ont travaillé sur une enquête visant à évaluer les besoins des communes dans le domaine de la mutualisation :

Le questionnaire a été envoyé aux communes le 29 mars, avec une date limite de réponse fixée au 30 avril laissant ainsi un mois pour répondre. 2 rappels ont été effectués depuis et la date limite a été reporté au 25 mai (2 mois d'échéance).

1/ Bilan de participation à l'enquête => 29 communes / 67 communes de la CCBDP

- Pays de Buis-les-Baronnies : 9
- Val d'Eygues : 10
- Pays de Rémuzat : 7
- Hautes-Baronnies : 3

2/ Formations mutualisées pour les agents communaux :

- Pays de Buis-les-Baronnies : 2
- Val d'Eygues : 7
- Pays de Rémuzat : 0
- Hautes-Baronnies : 0

La CCBDP va renvoyer une dernière fois le questionnaire aux Mairies. Les élus de la commission F se réuniront le 17 juin et travailleront sur le traitement. L'objectif est de hiérarchiser les axes de travail pour le mandat.

A. NICOLAS souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur l'achat de défibrillateurs.

Les élus présents demandent à ce que le lien vers l'enquête leur soit renvoyé.

Les élus sont invités à renseigner le questionnaire en ligne. Les élus de la commission F ont besoin que la démarche soit structurée pour analyser et programmer les actions prioritaires.

N. KRUGLER informe également que la CCBDP, travaille dans le cadre du développement territorial, sur une convention avec l'Agence de l'eau ouvrant des droits aux communes classées en Zone de Revitalisation Rurale. C'est le cas des 67 communes de la CCBDP. Cette solidarité s'exerce prioritairement via des contrats pluriannuels avec et à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.

Pour l'assainissement, cette solidarité rurale intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages d'assainissement vétustes : réseaux (hors extension), postes de relèvement, outils de pilotage (SIG, inventaire, études que diverses de structuration), stations d'épuration < 15 000 EH non conformes équipement et performance y compris filière boues (hors extension pour pollution nouvelle), mise en place de l'autosurveillance
- le soutien aux services d'assistance technique (gestion de l'assainissement collectif) aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

Pour l'eau potable, cette solidarité intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages vétustes, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : tous travaux de protection des points de prélèvement AEP (DUP hors démarche administrative et hors assainissement non collectif), tous travaux de production d'eau potable (hors usine de traitement) et de distribution d'eau potable (hors défense incendie, fourniture, pose et télérelève des compteurs individuels) ;
- le soutien aux services d'assistance technique aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

L'avantage de cette contractualisation est de garantir aux communes signataires la disponibilité des crédits pour le financement des travaux sur une durée pluriannuelle. A défaut de ce contrat, les demandes des communes seront traitées annuellement sans garantie de la disponibilité des crédits d'une année sur l'autre.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la CCBDP a envoyé le 20 avril, un courrier aux communes visant à évaluer l'intérêt des élus pour cette démarche.

Dans un second temps, avec les communes intéressées, il pourra être envisagé de dresser un état des lieux des besoins sur les thématiques en eau potable et en assainissement, notamment par le recours d'une prestation mutualisée par exemple.

Les élus présents demandent à ce que le courrier leur soit renvoyé.

6/ PLUi - Transfert de compétence :

C. RUYSSCHAERT profite de sa présence pour rappeler que, la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire **reporte au 1er juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité** en l'absence d'opposition d'une minorité de communes.

La loi ALUR avait fixé un transfert de la compétence PLU au 1er janvier 2021, sauf si plusieurs communes s'y opposaient dans les 3 mois précédents cette date. L'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence fixe une nouvelle échéance pour ce transfert au **1^{er} juillet 2021**.

Les communes membres de l'intercommunalité peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédent cette date, c'est-à-dire **entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021**.

Les communes qui ont déjà délibéré pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021 **sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti**. En l'état, la CCBDP n'est pas prête pour prendre cette compétence au 1^{er} juillet 2021 même si les élus le souhaitent. Toutefois, si cela répond à une volonté, l'intercommunalité peut sur ce mandat travailler à structurer la réflexion.

Questions diverses :

A. NICOLAS fait remarquer que sur sa commune de Vers/ Méouge, les nouvelles consignes de tri des déchets ne sont pas respectées.

L. GROSSON fera un point avec ses services sur la qualité de communication qui a pu être faite.

SYNTHESE :

- **Dispositifs financiers « Espace valléen »** : Les élus sont invités à contacter le PNR, coordonnateur, pour déposer des projets
- **Dispositifs financiers « Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026 »** : Les élus sont en attente de pouvoir participer concrètement à l'élaboration du projet de territoire.
- **Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Les élus présents prennent note des démarches en cours et de la phase de concertation réglementaire du PCET à laquelle ils peuvent participer, les 25 et 26 mai.
- **Voirie : Programme 2021** : Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux, selon les 3 lots présentés. La CCBDP est invitée en 2022 à transmettre les informations propres à chaque commune plus tôt dans l'année et à faire apparaître les montants HT.
- **Aménagements et Activités de Pleine Nature** : De nombreux projets sont en cours sur le territoire. A noter que La CCBDP a conventionné avec l'association « Randofil » pour l'entretien d'environ 130 km de sentier sur le territoire des Hautes-Baronnies, en lieu et place de l'APS en accord avec A. FRACHINO, Maire de Séderon et A. NICOLAS.
- **Mutualisation : Point DECI & questionnaire d'évaluation des besoins** : Les communes du territoire concernées par la démarche des études DECI seront conviées pour la réunion intermédiaire qui aura lieu 24 juin à 14h00 à la Buis-les-Baronnies salle des pompiers

Concernant l'enquête visant à évaluer les besoins des communes en termes de mutualisation pour programmer les actions de co-production du mandat, la date de limite de réponse a été reportée au 25 mai pour un traitement par la commission le 17 juin. A la demande des élus présents le lien vers l'enquête va être à nouveau envoyé aux communes.

- **Assainissement et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (convention CCBDP – Agence de l'eau)** : Les élus sont invités rapidement à répondre au courrier de la CCBDP envoyé le 20 avril, visant à évaluer l'intérêt des communes pour cette démarche en faveur d'un soutien financier spécifique de l'Agence de l'eau pour les communes en ZRR.

- **PLUi – transfert de compétence** : Les communes qui ont déjà délibéré pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021 **sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti**. En l'état, la CCBDP n'est pas prête pour prendre cette compétence au 1^{er} juillet 2021 même si les élus le souhaitent. Toutefois, si cela répond à une volonté, l'intercommunalité peut sur ce mandat travailler à structurer la réflexion.

Fonctionnement des comités : Deux élus présents font remonter leur souhait que les comités territoriaux doivent se réunir plus souvent pour échanger sur les sujets à enjeux en amont des décisions du conseil communautaire. D'autre part, A. NICOLAS réfléchit actuellement à réunir les élus sous une autre forme en complément des comités territoriaux de la CCBDP.

A. NICOLAS informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Il propose 2 représentants du territoire :

- **TITULAIRE** : Alain NICOLAS
- **SUPPLEANT** : Roland PEYRON

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire

Le Vice-Président Territorial

Alain NICOLAS



Le Président

Thierry DAYRE

